



Délai de réembauche après pse

Par **paulinou3**, le **19/05/2009** à **14:49**

Bonjour,

Je suis actuellement salariée en CDD dans une entreprise en plan de sauvegarde de l'emploi. Naturellement, mon contrat n'est pas renouvelé, mais dans le cadre du PSE, au bout de combien de temps l'entreprise peut elle à nouveau recruter en externe?